

Communiqué de presse du 18 juin 2024

Le projet Calliope vise à donner de meilleurs outils et de nouvelles perspectives de carrière au corps enseignant du primaire

Le projet Calliope émane des cantons romands et des Hautes Écoles en charge de la formation du personnel enseignant. Il vise à augmenter, en articulation étroite entre la formation initiale et continue, les qualifications du personnel enseignant primaire pour lui permettre de faire face à la complexification des compétences requises et continuer d'assurer un haut degré de qualité de l'enseignement généraliste, tout au long de la carrière. Décliné en trois phases, Calliope accompagnera les enseignantes et les enseignants dans leur formation initiale, lors de leur entrée dans la profession puis durant leur parcours professionnel afin de revaloriser le métier et de renforcer les perspectives de développement professionnel.

Largement discutée ces dernières années et impliquant les parties prenantes du domaine, les syndicats, les institutions de formation et les cantons employeurs, l'évolution de la formation des enseignantes et des enseignants nécessite une collaboration accrue entre ces partenaires. L'Assemblée Plénière de la CIIP (AP-CIIP) et le Conseil académique des Hautes Écoles romandes en charge de la formation des enseignantes et enseignants (CAHR) ont réalisé un projet d'évolution de la formation initiale et continue. Celui-ci tient compte des aspects multifactoriels d'une profession devenant de plus en plus complexe.

Un processus de formation en trois phases

La première phase du projet Calliope s'adresse aux étudiantes et étudiants durant leur formation initiale. Impliquant directement les HEP, cette phase offre aux étudiantes et étudiants le nécessitant un soutien dans certaines connaissances disciplinaires. Réalisée en cours de formation initiale, cette phase leur permet ainsi de consolider leurs acquis, et ce dans les domaines enseignés dans leur future profession de généralistes 1-8. Le cas échéant, et toujours dans le but de leur permettre d'entrer dans leur futur emploi avec les connaissances et les compétences nécessaires, des possibilités de soutien sont offertes par les HEP.

La deuxième phase est un **dispositif d'accompagnement à l'entrée en profession** après l'obtention du Bachelor en enseignement. Il permet d'une part de favoriser un passage harmonieux dans la pratique professionnelle et d'autre part de faciliter la mise en pratique des compétences acquises durant la formation. Se fondant sur les éléments nécessaires à l'exercice des premières années de l'activité professionnelle, cette seconde phase, en identifiant les difficultés rencontrées, permet au corps enseignant de les dépasser et ainsi d'améliorer sensiblement sa longévité professionnelle. Elle s'étend sur une durée de 60 heures et comprend, par exemple, des analyses de pratique et des suivis individuels, répartis sur une ou deux années.

La troisième phase ambitionne d'instaurer comme principe la formation continue tout au long de la carrière professionnelle du corps enseignant. Si un groupe de travail intercantonal doit encore définir les contenus et les conditions-cadres de ce dispositif de planification de carrière, son but est clair : revaloriser la profession enseignante et offrir des perspectives de développement professionnel et de carrière attractives.

Un instrument puissant au service de l'espace romand de la formation

En soutenant les étudiantes et étudiants dans la maîtrise des connaissances disciplinaires utiles à leur activité de généraliste (phase 1), en investissant dans la phase d'introduction à la profession (phase 2) et en définissant les conditions-cadres des planifications de carrières (phases 3), le projet Calliope constitue une avancée concrète. Il va non seulement faciliter le maintien dans l'emploi et ainsi lutter contre la pénurie de main-d'œuvre, mais aussi sensiblement renforcer la qualité de l'enseignement. Ces améliorations permettront de mieux répondre aux exigences croissantes et aux évolutions permanentes du métier d'enseignantes et d'enseignants primaires.

Le projet Calliope est un instrument important au service de la formation en Suisse romande. Il contribue à la qualité de l'enseignement tout en laissant aux cantons une marge de manœuvre permettant de tenir compte de leurs conditions spécifiques.

Les deux premières phases du projet Calliope ont déjà été adoptées par les conseillers et conseillères d'État lors de l'Assemblée plénière de la CIIP, le 14 mars 2024. Le dispositif d'accompagnement à l'entrée en profession sera introduit progressivement dans les cantons avec une obligation de mise en œuvre au plus tard en 2028. Relevons encore que la phase 2 est déjà une réalité dans les cantons de Genève et Fribourg et que le canton de Berne a déjà institué un mentorat pour toutes les personnes entrant ou revenant dans la profession enseignante.

Contacts :

Christophe Darbellay, président de la CIIP, Christophe.DARBELLAY@admin.vs.ch

Pascale Marro, secrétaire générale de la CIIP, 079 750 21 15, pascale.marro@ne.ch